

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 29 avril 2010

Arrêté du 26 avril 2010 fixant les modalités d'organisation de la classe préparatoire intégrée au concours d'inspecteur du travail ouverte en 2010

NOR : MTSO1010680A

Par arrêté du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique en date du 26 avril 2010, une classe préparatoire intégrée au concours d'inspecteur du travail est ouverte en 2010. Elle se déroulera du 21 juin au 9 juillet puis du 23 août au 17 décembre 2010 et accueillera dix-huit auditeurs.

Les personnes intéressées doivent adresser leur dossier de candidature au ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, DAGEMO/BGPEF/CPI, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

Les dossiers peuvent être demandés à cette même adresse ou peuvent être téléchargés sur le site internet du ministère : <https://www.concours.travail.gouv.fr/Romeo/metiersEpreuvesProg.do>

Pour être recevables, les dossiers complétés, accompagnés des pièces justificatives, doivent avoir été transmis à l'adresse précitée au plus tard le 14 mai 2010, le cachet de la poste faisant foi.

Au premier alinéa de l'article V de l'arrêté du 29 mai 2009 organisant l'ouverture d'une classe préparatoire intégrée au concours d'inspecteur du travail, il est substitué les mots : « le directeur général du travail » aux mots : « le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ».